PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 avril 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 10 avril 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Pierre VOGT, Jean Pierre OLLIVIER, Florent CRAYSSAC, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Pierre VOGT Jean Baptiste GASTINNE à Edouard PHILIPPE Quentin SCHUMACHER0 Florent Crayssac Franck SENANT à Jean Pierre OLLIVIER

2025-010

1. DÉLIBÉRATION 2025-010 : Adoption de la DM1 au budget 2025 de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Vu l'article 15 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif au budget
Vu l'article 17 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux recettes
Vu l'article 18 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux contributions des membres
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2025
Vu la délibération 2025 001 en date du 24 janvier 2025 adoptant le budget primitif 2025
Vu la délibération2025- 007 en date du 24 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024
Vu la délibération 2025-008 en date du 24 avril 2025 le compte administratif 2024
Vu la délibération 2025-009 en date du 24 avril 2025 approuvant l'affectation du résultat 2024 au budget 2025

Considérant

- Que le budget adopté pour l'exercice 2025, lors du conseil d'administration du 24 janvier 2025 s'élevait à **337 000€** avec une section d'investissement de **5265€**
- Qu'il est nécessaire de reconstituer les réserves

La présente décision modificative porte :

Sur l'inscription en recettes de fonctionnement de **170 550.62€**

- Sur l'inscription de **30 000 € (** contre 54 875€€ en 2024**)** pour les réserves
- Sur l'inscription en recettes d'investissement compte **1068 de 16 721.62€ r**ecettes qui financera le déficit d'investissement d'un montant de **12 524.91€**
- Sur l'inscription d' un virement à la section d'investissement de **20 209.21**€

Le montant 2025 de la section d'exploitation est ainsi porté de de 342 265€ à 512 815.62€.
Le montant 2025 de la section d'investissement est ainsi porté de **5625€** à 42 195.83 €.
Le montant global du budget toutes sections confondues passe donc de **342 265**€ à **512 815.62.€**

Fonctionnement

- **Recettes de fonctionnement.**

002 : Report en section d'exploitation : +170 550.62.1€

- **Dépenses Fonctionnement.**

Chapitre 67 : **+ 4331€**
Chapitre 022 : Dépenses imprévues **+ 25669€**

Le chapitre 022 peut être légalement abondé dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 soit 7.5% de 342 265 €, soit au maximum 28 388€ et nous avons inscrit 25 669€

Investissement

- **Recettes : 36 930.83€**

Compte 1068 : **16 721.62€**
Pour compenser le déficit d'investissement et diminuer le déficit investissement de l'année N+1
Compte 021 : +20 209.21€
041 2131 opérations patrimoniales 131 019.9€

- **Dépenses : 36 930.83€**

Chapitre 20 **20 000€** pour le site internet
Chapitre 21 **16 930.83€** pour le scanner et le matériel de protection des photographies
041 2231 Opération d'ordre patrimoniales 131 019.9€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

Décide

D'adopter en recettes et dépenses la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2025 de l'EPCC French LINES & Compagnies, jointe en annexe qui porte ainsi le budget de fonctionnement de 342 265 € à 512 815.62 et le budget d'investissement à 42 195.83€ et une opération d'ordre de 131 019.9 € pour la mise à disposition du bâtiment

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 30 avril 2025 après réception Préfecture le 29 avril 2025

Publication le 30 avril 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024